

DELIBERATION DU BUREAU
Séance du 26 avril 2021

Le Bureau de la communauté d'agglomération de Tulle s'est réuni le lundi vingt-six avril deux mille vingt et un à dix-huit heures, salle du bâtiment annexé au siège rue Sylvain Combes à Tulle, sous la Présidence de Monsieur Michel BREUILH, Président.

Convocation de M. Michel BREUILH en date du 15 avril 2021

Nombre de membres en exercice : 22

Étaient présents : 20 (13 en présentiel et 7 en visioconférence)

Mesdames Emilie BOUCHETEIL, Christèle COURSAT, Betty DESSINE, Ana Maria FERREIRA, Fabienne LATOUR, Sophie ROY, Stéphanie VALLEE, Messieurs Eric BELLOUIN, Michel BREUILH, Pierre-Marie CAPY, Pascal CAVITTE, Roger CHASSAGNARD, Bernard COMBES, Pascal FOUCHÉ, Henri JAMMOT, Jean-François LABBAT, Christian MADELRIEUX, Fabrice MARTHON, Jean MOUZAT, Daniel RINGENBACH.

Objet : 10- Demande de subvention exceptionnelle dans le cadre du plan de relance des bibliothèques

Le Bureau,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Tulle agglo,

Vu la délibération n°2.1 du conseil communautaire du 23 juillet 2020 décidant la délégation d'attributions au bureau,

Vu sa délibération n°1 du 22 février 2021 attribuant les lots portant sur les fournitures d'ouvrages pour la médiathèque intercommunale Eric Rohmer,

Considérant que le Centre National du Livre a mis en place une aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques dont le but est de soutenir l'achat de livres imprimés, renforcer les fonds des bibliothèques et accompagner la reprise d'activité des librairies indépendantes,

Considérant que cette subvention s'inscrit dans le plan « France Relance » pour la refondation économique, sociale et écologique du pays,

Considérant que les critères d'éligibilité à cette subvention sont remplis, notamment en termes d'inscriptions budgétaires pour l'acquisition de livres imprimés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1°) Rappelle le montant du budget d'acquisition de livres imprimés voté au budget principal 2021, soit 45 500 € ;

2°) Sollicite les subventions les plus élevées possibles à ce titre, notamment auprès du Centre National du Livre dans le cadre du plan de relance des bibliothèques ;

3°) Autorise le Président à signer tous documents se rapportant à cette demande.

Fait et délibéré le 26 avril 2021

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,

Michel BREUILH

